Quels sont les chiffres-clés et les objectifs du CNCR ?

Créé en 2005 et structuré en GCS (groupement de coopération sanitaire) en 2011, le CNCR représente la recherche des 32 Centres hospitaliers universitaires (CHU) français et de 33 Centres Hospitaliers généraux et en santé mentale actifs en matière de recherche clinique. Il sert de courroie de transmission entre ces derniers et leurs interlocuteurs : les deux ministères de tutelle (santé et recherche), les industriels du médicament, les organismes de recherche tels que l'Inserm et le CNRS notamment.

Le CNCR est porté par les doyens des facultés de médecine (qui font le lien avec les universités), les présidents de Commissions médicales d'établissement (CME) et directeurs généraux des CHU et, depuis 2015, les présidents de CME et directeurs des centres hospitaliers non universitaires. L'objectif est de parler d'une voix commune et de valoriser la recherche des CHU, évaluée tous les 4 ans par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Cette recherche est à l'interface avec les travaux de l'Inserm, tout en développant des thématiques propres en matière d'épidémiologie, d'essais thérapeutiques sur des molécules innovantes et de chirurgie par exemple. Par ailleurs le CNCR cherche à renforcer l'attractivité de la recherche française à l'international en augmentant les potentiels et la production scientifique de nos établissements.



© CNCR



© CNCR

Pourriez-vous nous présenter les établissements publics de santé adhérents et leur potentiel de recherche clinique ?

Selon le « Web Of Science », les chercheurs issus des 32 CHU/CHR ont participé à plus de 110 000 articles scientifiques sur la période de 2006 à 2015. Les CHU contribuent à 55 % des articles français dans le domaine « Medical and Health Sciences » et environ 17 % de la production scientifique française globale. 3 % de leurs publications figurent dans le top 1% mondial les plus citées et 17 % de leurs publications dans le top 10 % mondial les plus citées. De plus les CHU sont promoteurs d'environ 8 000 études cliniques actives sur la période de 2008 à 2017 (environ 2 500 études et 16 inclusions par an).

Pourriez-vous nous donner quelques exemples de partenariats de recherche avec des industriels de la santé ?

L'innovation se fait avec eux. C'est pourquoi les CHU et les centres anticancéreux ont signé de nombreux partenariats public-privé de recherche. Des accords ont également été conclus avec des start-up. Dans cette optique le CNCR joue surtout le rôle de catalyseur en organisant des événements favorisant les mises en contact. Les CHU sont associés à la quasi-totalité des projets RHU (Recherche Hospitalo-Universitaire) retenus dans les 4 vagues de financement. Ces projets de recherche translationnelle en santé associent les acteurs académiques et industriels.

À titre d'exemple, le RHU SUCCESS, coordonné par le CHU de Nantes et porté par le Pr B. Dréno, réunit Bionuclei, le groupe NAOS, le réseau de Télémédecine Appliquée Aux Plaies (TELAP) et trois unités de l'Inserm en vue de développer un pansement cicatrisant de nouvelle génération permettant de palier les problématiques actuellement rencontrées avec les dispositifs existants sur le marché. En parallèle et également à titre d'exemple, l'accord-cadre signé entre le CHU de Nantes et Janssen le 28 mai 2018 vise à optimiser la recherche et permettre un accès privilégié et précoce à l'innovation pour le bénéfice des patients.



© CNCR

Quels sont selon vous les principaux défis à relever pour la recherche et l'innovation médicales ?

Nous assistons depuis plusieurs années à l'émergence d'une médecine de plus en plus technique. Cette technique, qui fait gagner du temps médical au bénéfice des patients, repose de plus en plus sur l'intelligence artificielle et les big data. Reste à coordonner ces données. Car ces derniers doivent pouvoir valider leur collecte et leur utilisation dans un cadre éthique et scientifiquement valide. Dans cet esprit, le CNCR est partie prenante de l'organisation des entrepôts de données à l'échelle locale et nationale avec la création du Health Data Hub, la plate-forme des données de santé recueillies par l'assurance maladie et les hôpitaux publics.

À ce premier défi technique s'ajoute un défi territorial : la recherche doit dépasser les frontières des CHU tout en maintenant les mêmes critères d'excellence. Il s'agit d'inclure les centres hospitaliers non universitaires mais aussi les nouvelles maisons pluridisciplinaires de santé. Cette démarche permettra à davantage de patients d'accéder aux traitements innovants les plus récents. Elle bénéficiera aussi aux médecins extérieurs aux CHU. Espérons que ce facteur d'attractivité supplémentaire maintiendra le maximum de praticiens dans le giron de l'hôpital public !

CNCR
52, rue Maurice Ripoche
F-75014 Paris
Tél. : +33 (0)9 72 61 43 52

https://www.cncr.fr/